QUELLE VOIE APRÈS LA 3E ?

Faites le bon choix, votre choix !

Voie générale et technologique ou voie professionnelle : l'important est de bien vous informer en amont des spécificités de chacune et d'opter pour le parcours qui vous correspond. Sachez que, quel que soit le chemin choisi, de nombreuses passerelles existent pour changer de voie plus tard. L'orientation, c'est toute la vie !

Le schéma général

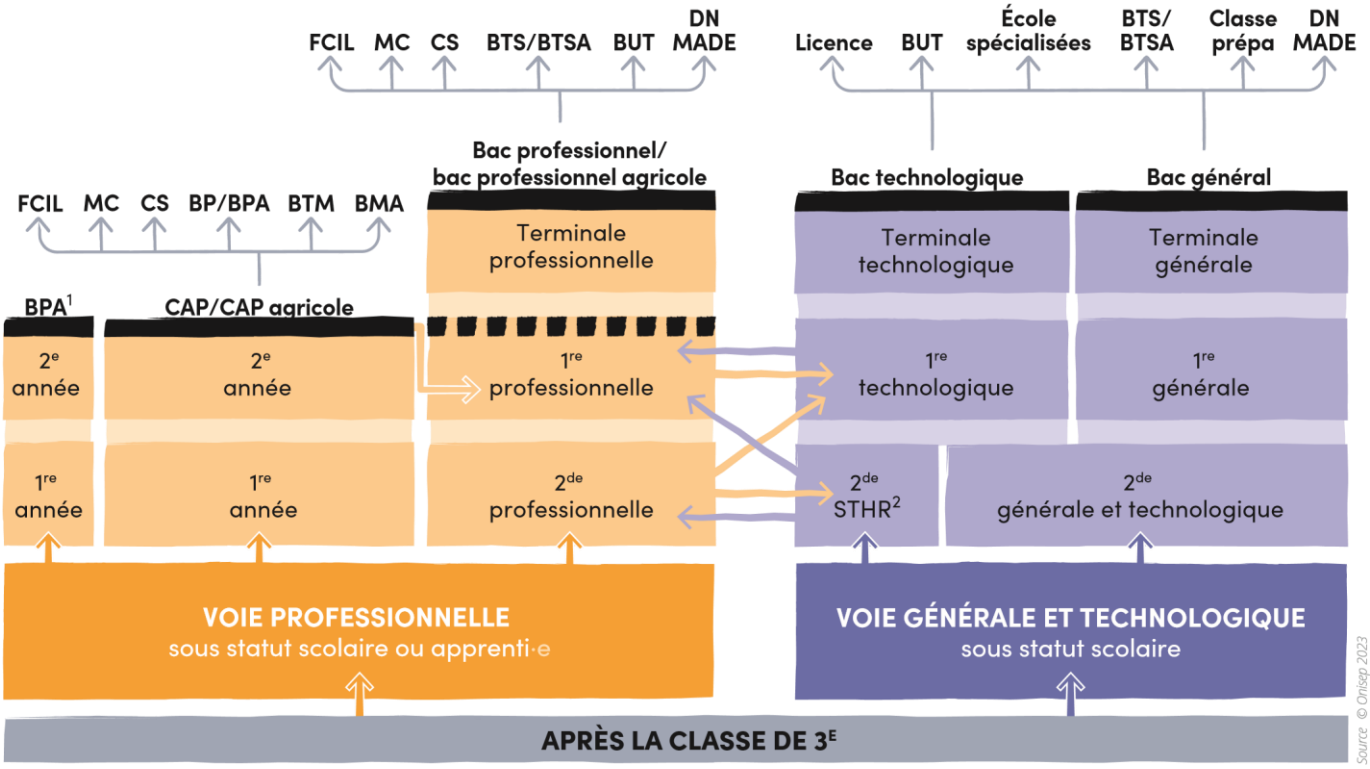

SIGLES

BMA : brevet des métiers d'art

BP/BPA : brevet professionnel/brevet professionnel agricole

BTM : brevet technique des métiers

BTS/BTSA : brevet de technicien supérieur/ brevet de technicien supérieur agricole

BUT : bachelor universitaire de technologie

CAP/CAP agricole : certificat d'aptitude professionnelle/ certificat d'aptitude professionnelle agricole

CS : certificat de spécialisation (agricole)

DN MADE : diplôme national des métiers d'art et du design

FCIL : formation complémentaire d'initiative locale

MC : mention complémentaire

Passerelles entre les différentes voies

① Exclusivement en apprentissage.
② Dans la série STHR, les enseignements technologiques débutent dès la classe de 2de.

Source :
ID.MÉTIERS – Le guide Rentrée 2023